

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Date de convocation : 16/06/2014, d'affichage : 16/06/2014.

Conseillers en exercice : 15, présents : 12, votants : 13,

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHASSELON, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre, POTIER Bruno, SIROT Isabelle, TREFCON Virginie, SLOSARCZYK Eric, POULLE Sophie, DE LE VALLEE Sandrine, TALON Vanessa, DEBREYNE Eric, VANDINI Christophe, COCHENNEC Audrey, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. LETUPPE Frédéric, RENAUX Jimmy, PARIZOT Olivier,

Etaient absents non excusés : MM.,

Avaient donné pouvoir : M. RENAUX Jimmy à M. SLOSARCZYK Eric,

Mme TALON Vanessa a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :

Le Conseil Municipal,

- Considérant que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014, (décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs),

- Vu la circulaire ministérielle du 02 juin 2014, fixant les modalités de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

- Vu l'arrêté du 05 juin 2014, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du Département de la Somme,

a procédé à l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

MM. CHASSELON Jean-Claude, POTIER Bruno et SLOSARCZYK Eric ont été élus, à l'unanimité, délégués du Conseil Municipal,

Mmes et M. SIROT Isabelle, COCHENNEC Audrey, VANDINI Christophe, ont été élus, à l'unanimité, suppléants du Conseil Municipal.

Le procès-verbal desdites élections a aussitôt été dressé et transmis aux services préfectoraux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20 h 30.

Suivent les signatures...